



Vaccination : à la veille de la campagne hivernale, l'URPS Médecin Libéral Bourgogne-Franche-Comté finance la mise à disposition du Carnet de Vaccination Électronique (CVE) auprès de l'ensemble des médecins libéraux du territoire

A la veille du lancement de la campagne de vaccination hivernale, l'URPS Médecin Libéral BFC a souhaité s'engager concrètement au service d'un meilleur suivi vaccinal, côté professionnels de santé comme côté patients. Et ce grâce à la généralisation d'un outil interactif auprès des professionnels libéraux : **le Carnet de Vaccination Électronique**.

Imaginé en 2009 par un groupe d'experts sous la forme d'un site internet www.mesvaccins.net, puis complété en 2012 par une application mobile, « **MesVaccins** », le **carnet de vaccination électronique** est avant tout un **système d'information global relatif à la vaccination, qui intègre un carnet de vaccination électronique intelligent**. Il s'appuie sur une base de données structurée (textes officiels, résumés des caractéristiques des produits, actualités les plus récentes sur les vaccinations) et est mis à jour en temps réel des recommandations vaccinales faites par les autorités sanitaires par plus de 40 médecins experts des maladies infectieuses.

Le carnet peut être ouvert soit par le patient, soit par le médecin ou un autre professionnel de santé habilité. Pour cela, il suffit d'entrer sur le site ou l'application une adresse email et un mot de passe, puis de reporter les vaccins qui ont déjà été faits par le passé grâce à une aide à la saisie. La personne qui a créé son carnet elle-même peut ensuite le partager avec des professionnels de santé de son choix (médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier). Le médecin peut ainsi valider les données pré-saisies par le patient et en quelque sorte « officialiser » le CVE en lui conférant le statut de document de référence pour la vaccination.

Au regard de son fonctionnement et du rôle central du médecin dans l'impulsion du dispositif comme dans le suivi vaccinal au sens large, il était donc essentiel que ce dernier puisse accéder facilement au dispositif CVE.

Or, si le patient peut créer gratuitement son compte en ligne et disposer de ce service, l'accès au CVE est payant pour le médecin : le coût d'équipement est de 36 euros / an / médecin. Ce coût peut être un frein réel au déploiement du carnet, et à l'incitation, à la « prescription » auprès des patients, de ce dispositif par les médecins libéraux.

C'est la raison pour laquelle, et afin de marquer son engagement pour l'enjeu de santé publique que représente la vaccination et le suivi vaccinal, côté médecins comme côté patients, **l'URPS Médecin Libéral Bourgogne – Franche-Comté a décidé de financer ce dispositif au bénéfice des médecins de la grande région BFC.**

¹ Le CVE a été imaginé et développé en Aquitaine par le Groupe d'étude en prévention. Ce Groupe est une association à but non lucratif indépendante des laboratoires pharmaceutiques, composée d'experts en vaccinologie et d'ingénieurs informaticiens.

Cet investissement financier conséquent pour l'association, d'un coût de l'ordre de 20 000 euros par an, permettra à tous les médecins libéraux de la région de disposer gratuitement du dispositif.

L'URPS Médecin Libéral Bourgogne – Franche-Comté est la seule URPS à prendre en charge intégralement ce dispositif pour les médecins libéraux de son territoire, et leurs proches collaborateurs. Avant elle, seules l'URPS Médecin Libéral Aquitaine et l'ARS Aquitaine, - région où le dispositif a été mis au point en 2009 – et l'URPS Rhône Alpes dans le cadre d'une expérimentation localisée avaient décidé d'offrir cette possibilité aux médecins libéraux. **Partout ailleurs en France, le dispositif est donc payant pour les professionnels qui souhaitent y recourir.**

A noter que, dans cette démarche, **l'URPS Médecin Libéral BFC se félicite de pouvoir faire initiative commune avec l'URPS Pharmacien BFC, présidée par Pascal Louis**, afin de donner plus d'ampleur au dispositif et de garantir son relais et son entrée dans les pratiques et les habitudes des patients du territoire.

« Il était essentiel d'agir pour maintenir la couverture vaccinale et éviter les points de rupture, quand un enfant devient adulte. C'est l'un des sens majeurs de l'outil que nous présentons aujourd'hui, dans un contexte qui le nécessite, car les évolutions liées à la vaccination sont nombreuses », explique le Dr Blondet, Président de l'URPS Médecin Libéral Bourgogne-Franche-Comté.

« Il y a en effet une inconnue sur la vaccination et la couverture vaccinale à partir d'un certain âge. On constate d'ores et déjà des oublis et des échappements dès l'âge de 7, 8 ans. Ce carnet va permettre d'éviter cela, et d'avoir un message de rappel quand le moment sera venu de faire ou de renouveler son vaccin. Cet outil sera précieux pour le patient comme pour le médecin, le médecin du travail par exemple, ou aux urgences ; il y aura des tests en moins à faire, un risque de survaccination réduit. Pour le médecin comme pour le patient, c'est un système expert, à jour des dernières données nationales et prenant en compte la situation personnelle du patient, qui va arbitrer. C'est essentiel », souligne le Dr Thibault, Secrétaire Général de l'URPS.

« On compte à date 12000 abonnés professionnels et 500 000 carnets de vaccination ouverts en France. Nous sommes ici pour valoriser et étendre ce dispositif, au service d'un meilleur suivi vaccinal pour tous », a-t-il précisé.

Comme a souligné Pascal Louis, Président de l'URPS Pharmacien Bourgogne-Franche-Comté, qui a souhaité participer à cette démarche de généralisation et de prise en charge pour les pharmaciens, *« 50% de la population adulte ne sait pas où est son carnet de vaccination, nous le constatons quotidiennement en pharmacie. Le pharmacien vend tous les vaccins, il est acteur des campagnes de vaccination, il était logique que nous franchissions un nouveau pas aujourd'hui et que nous participions à cette synergie ».*

Vous trouverez en pj le dossier de presse relatif au dispositif.

Pour toute demande d'interview ou de précision, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous :



Contacts presse

Karen Bornaghi-Patouillet
karen@vingt-quatre.fr / Tél. : 06 29 90 94 93

Mathilde Hadas
mathilde@vingt-quatre.fr / Tél. : 06 35 83 31 84